

Domaine : Sciences Humaines et Sociales Licence Professionnelle : Hôtellerie et Tourisme Spécialité : Ingénierie de la Valorisation Touristique des Territoires

RNCP7066 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	334
Code(s) ROME	K1802, M1403, M1601, G1301, M1401
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université Nice Sophia Antipolis

<http://portail.unice.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat Le champ professionnel d'intervention de la licence professionnelle IVATT comporte cinq activités principales :

- Participer à la conception et à la mise en oeuvre d'une stratégie globale de dynamisation et de valorisation d'un territoire dans le domaine du tourisme ;
- Procéder, à partir d'analyses et d'études concrètes, à l'élaboration technique d'un projet de valorisation touristique d'un territoire ;
- Assurer la réalisation et le suivi de ce projet de valorisation touristique, dans l'évènementiel ou le réceptif touristique, en partenariat et en coopération avec les différents partenaires et acteurs impliqués ;
- Maîtriser les contraintes d'accueil et de réception de la clientèle touristique attirée par l'événement lié au projet mené ;
- Réaliser une évaluation technique des résultats et de l'impact de l'événement réalisé.

Compétences ou capacités évaluées

Le titulaire de la licence professionnelle IVATT doit être capable de :

- Mener l'analyse touristique d'un territoire mettant en évidence ses atouts et ses contraintes
- Organiser et préparer un projet de valorisation touristique tenant compte de l'analyse préliminaire
- Assurer la communication, à l'interne et à l'externe, autour de ce projet de valorisation touristique.
- Gérer les différents aspects de ce projet
- Assurer le suivi et la mise en oeuvre de ce projet
- En évaluer les résultats, les acquis et les limites

COMPÉTENCES ATTESTÉES

.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ce professionnel du patrimoine peut travailler au sein de structures patrimoniales gérées par : -des organismes publics : services du patrimoine des collectivités locales et territoriales, service des musées)

- des organismes privés : associations, entreprises

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le technicien supérieur IVATT est susceptible d'être salarié : - d'organismes publics : services municipaux ou des collectivités locales chargés de la valorisation touristique ...

- d'un organisme para-public : Office de Tourisme, Syndicat d'Initiative
- d'un établissement privé : association locale d'animation ou de valorisation, entreprise réceptive du tourisme, entreprise organisatrice d'évènements touristiques ...

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 505 €
Familles professionnelles (FAP)	J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme · tension 2/5 (Faible) J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée) L2X60 — Agents d'accueil et d'information · tension 1/5 (Très faible) L2X61 — Agents administratifs · tension 1/5 (Très faible) L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L4X82 — Techniciens et agents de maîtrise chargés d'études socio-économiques · tension 4/5 (Élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée) L5X93 — Chargés d'études socio-économiques · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	69 842
Jugés difficiles à recruter	21 %
Emplois saisonniers	27 %
Familles professionnelles (FAP)	J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme J6X90 — Cadres des transports et du tourisme L2X60 — Agents d'accueil et d'information L2X61 — Agents administratifs L4X80 — Techniciens des services administratifs L4X82 — Techniciens et agents de maîtrise chargés d'études socio-économiques L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) L5X93 — Chargés d'études socio-économiques

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury est composé d'enseignants chercheurs, d'enseignants, de chercheurs ou de personnels qualifiés ayant contribué aux enseignements ou choisis en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. Il comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels du secteur concerné.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

5 membres dont 3 enseignants-chercheurs et deux professionnels

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/7066/>